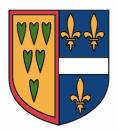
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

DES COMMUNES DE

BILTZHEIM – NIEDERENTZEN - OBERENTZEN - OBERHERGHEIM









Siège du SIS

Mairie rue principale 68 127 OBERHERGHEIM

> Tél. 03 89 49 45 05 Fax 03 89 49 92 08

SOMMAIRE

L'édito 1

Informations budgétaires 2

Les engagements du SIS 2

D'une année scolaire à l'autre 3

Les écoles 4

Premiers secours 4

Les effectifs scolarisés 5

Le règlement du transport 6

Fonctionnement du ramassage 7

Les horaires du bus 8

EDITO

Dans la continuité du premier numéro de novembre 2008, ce nouveau bulletin du SIS vise à apporter informations et renseignements à l'ensemble de la communauté scolaire. Dans cette seconde édition se trouvent donc réunis des éléments d'ordre budgétaire et des informations plus pratiques : horaires du bus, coordonnées des écoles, réglementation en matière de transport, effectifs scolarisés...

Une page spéciale est également consacrée aux enseignants qui quittent le RPI et à ceux qui sont nouvellement nommés dans notre secteur au titre de la présente année scolaire. A tous, nous souhaitons bien entendu de multiples satisfactions dans leur nouvelle affectation. Que les nouveaux professeurs sachent quant à eux que nos communes oeuvrent depuis de nombreuses années pour :

- offrir à nos enfants les conditions de réussite optimale et
- permettre aux enseignants d'exercer leur mission dans les conditions les meilleures possibles.

Ainsi pour cette rentrée, un plan pour le *développement numérique rural* a été approuvé par le Conseil Syndical. A ce titre, l'école de Biltzheim devrait être équipée au courant du premier trimestre d'un tableau blanc interactif (TBI). Dans un délai de 5 ans, les autres classes volontaires pourront être équipées par le même outil.

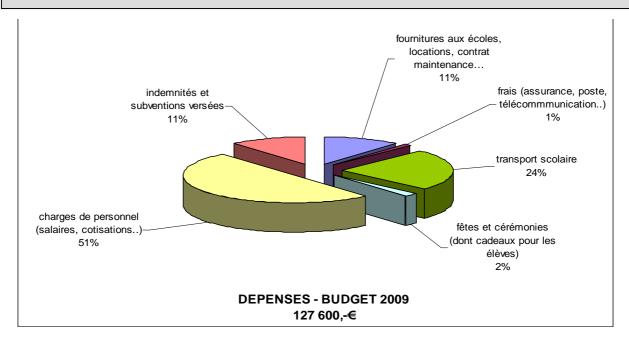
Bonne lecture à toutes et à tous !

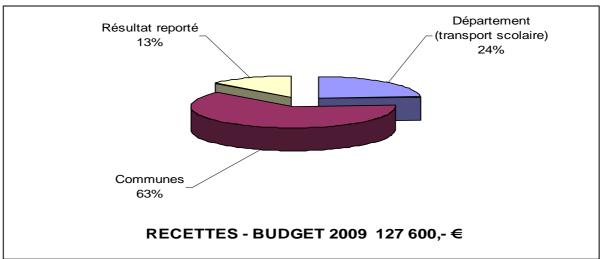
Le comité de rédaction

Feuille d'information du Syndicat Intercommunal Scolaire

Comité de rédaction : Régine DISLAIRE - Corinne SICK - Bernard BRENDLE

INFORMATIONS BUDGETAIRES





LES ENGAGEMENTS DU SIS EN 2009/2010

Voyage éducatif en Touraine

A concurrence de 36 € par élève, le SIS contribue au financement d'un voyage culturel de 3 jours dans la Loire.

Une subvention exceptionnelle de 4 800 € est votée.

Activité piscine

Le SIS prend en charge les entrées à la piscine pour les deux classes qui ont entamé un cycle natation ce premier trimestre.

La participation s'élève à 23 € par enfant soit 634 € pour les 47 participants.

"Un fruit pour la récré"

Initiée par l'union européenne, l'opération "Un fruit pour la récré" a été mise en place dans nos écoles du RPI. Une fois par semaine, un fruit est distribué gratuitement aux écoliers. L'objectif de ce programme est d'accroître la consommation de fruits des enfants sachant que, selon les dernières données disponibles, seulement 20 % des moins de 17 ans consomment suffisamment de fruits. Le rôle préventif des fruits et légumes contre le développement de certaines maladies étant reconnu, l'opération ambitionne de participer peu à peu à la modification des habitudes alimentaires des enfants.

Le coût annuel moyen par enfant a été évalué à environ 10 euros dont 51 % sont financés par l'Union Européenne et 49 % par le Syndicat Intercommunal Scolaire.

D'UNE ANNEE SCOLAIRE A L'AUTRE



Moment de convivialité mis à profit pour prendre congé du personnel quittant le RPI, Christophe CARASCO, promu Conseiller Pédagogique à Altkirch, Robert PAVLINIC, muté à Tagolsheim, Christelle BLONDEL, affectée à Ruelisheim et Virginie AST, nommée à Rumersheim.

Tous quatre ont passé un an dans notre structure scolaire.

Irina OSSININA, emploi Vie Scolaire, quitte également le secteur.

Nous souhaitons à tous ces éducateurs beaucoup de satisfactions dans leurs nouveaux postes.

LES ARRIVANTS



Karine JAEGER
PS Maternelle OBERHERGHEIM
Service partagé 1/2 temps avec S. Caron



Anne Laure RIEGERT
MS/GS Maternelle OBERHERGHEIM
Temps complet



Elodie ISMERT CE1/CE2 BILTZHEIM Temps complet



Claire SPIELMANN MS/GS Maternelle OBERENTZEN Service partagé ¼ temps avec M. Brendlé



Frédérique DOSDA PS/MS Maternelle OBERHERGHEIM Service partagé ¼ temps avec M.O. Fossaert

SEPTEMBRE 2009

LES ECOLES



ECOLE PRIMAIRE* 2 classes

32 rue principale 03 89 49 49 84

ecole.oberentzen@orange.fr

Directeur: Bernard BRENDLE



ECOLE ELEMENTAIRE 1 classe 14 rue principale

03 89 49 49 36

ce.0680251D@ac-strasbourg.fr

Directeur: Daniel CASTEIGTS

* Une école primaire est une école élémentaire à laquelle est rattachée une classe maternelle.



ECOLE ELEMENTAIRE 2 classes

59 rue principale 03 89 49 90 39

ecole.oberhergheim@orange.fr

Directeur: Bernard MANN

ECOLE MATERNELLE 3 classes

59 rue principale 03 89 49 91 19 materpi@free.fr

Directrice: Sophie CARON



ECOLE ELEMENTAIRE 2 classes

route de Rouffach 03 89 49 91 95

biltzheim.ecole@gmail.com

Directeur : Jérémie LUTZ

PREMIERS SECOURS



Remise officielle par Paul HEGY, Maire d'Oberhergheim, d'un fascicule de secourisme au personnel qui a suivi une formation aux gestes de premiers secours. Cette formation d'une demijournée, assurée par le Centre de Secours d'Oberhergheim, a permis de réactiver certains gestes de première urgence et d'initier le personnel à la manipulation des extincteurs.

Un grand merci à tous et

plus particulièrement à Laurent SEILLER et Bernard MANN à l'origine de cette formation.

LES EFFECTIFS SCOLARISES EN 2009/2010

Commune de résidence

							_	=
			Obh	Bilt	Nied	Obe	Ext	
COLES	MATERNELLES							
BERHERGHI	EIM	transportés						
PETITS	Mme Sophie CARON / Mme Karine JAEGER ATSEM : Martine ANTONY	11	16	3	3	5	0	=
MOYENS GRANDS	Mme Anne-Laure RIEGERT ATSEM : Dominique KIMPFLIN	7	19	3	3	1	0	=
MOYENS PETITS	Mme Marie-Odile FOSSAERT / Mlle Frédérique DOSDA ATSEM : Sylvie SCHMITT	<u>15</u>	12	6	3	3	3	=
	,	33	47	12	9	9	3	
	TOTAL pour OBERHERGHEIM							
BERENTZEN		ij						
MOYENS GRANDS	Mme Martine BRENDLE / Mlle Claire SPIELMANN	16	0	7	9	8	0	=
	ATSEM : Josiane TOURNOUX	16	0	7	9	8	0	
			47	40	18	17	3	
_	TOTAL MATERNELLES transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide	49 maternelle	47	19	10			
COLE PR	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide	maternelle		19	10			
ECOLE PROBERHERGHI	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide	maternelle transportés)					
ECOLE PROBERHERGHI	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide	maternelle		0	1	6	2	= =
ECOLE PROBERHERGHI	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide la	maternelle transportés 9) 12 20	0	1	6 3	2 0	=
ECOLE PROBERHERGHI	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide la constant de la c	maternelle transportés 9	12	0	1	6	2	=
ECOLE PROBERHERGHI	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide la	transportés 9 3) 12 20	0 0	1 0	6 3	2 0	=
CPCE2-CM1 BILTZHEIM CP-CE1	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide la control of la control	transportés 9 3) 12 20	0 0	1 0	6 3 9	2 0	=
CP CE2-CM1	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide la colonial spécialisé des Ecoles des Ecoles (= aide la colonial spécialisé	transportés 9 3	12 20 32	0 0 0	1 0 1	6 3 9	2 0 2	=
CPCE2-CM1 BILTZHEIM CP-CE1	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide la control of la control	transportés 9 3 12	12 20 32	0 0 0	1 0 1	6 3 9	2 0 2	=
CPCE2-CM1 BILTZHEIM CP-CE1	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide la company de la company	transportés 9 3 12) 12 20 32	0 0 0	1 0 1 5 3	9 9	200	=
CP CE2-CM1 BILTZHEIM CP-CE1 CE1-CE2	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide la company de la company	transportés 9 3 12	12 20 32 8 1	0 0 0	1 0 1 8	6 3 9	2 0 2	= = =
CP CE2-CM1 CP-CE1 CE1-CE2 IIEDERENTZ CM1 / CM2	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide la company de la company	transportés 9 3 12 14 12 26	12 20 32 8 1	0 0 0 11 19	1 0 1 8	6 3 9	2 0 2	= = =
CP CE2-CM1 CP-CE1 CE1-CE2 IIEDERENTZ	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide la company de la company	transportés 9 3 12 14 12 26	12 20 32 8 1	0 0 0 11 19	1 0 1 8 8	6 3 9 1 8	2 0 0 0	= = =
CPCE2-CM1 CPCE2-CM1 CP-CE1 CE1-CE2 IEDERENTZ CM1 / CM2 DBERENTZEN	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide la control of the c	transportés 9 3 12 14 12 26	12 20 32 8 1 9	0 0 0 11 19	1 0 1 8 8	6 3 9 9 8 8	2 0 0 0	= = = = = = = = = = = = = = = = = = = =
CPCE2-CM1 CPCE2-CM1 CP-CE1 CE1-CE2 IEDERENTZ CM1 / CM2 DBERENTZEN	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide la company de la coles Maternelles (= aide la coles Maternelles	transportés 9 3 12 14 12 26	12 20 32 8 1 9	0 0 0 11 19	1 0 1 8 8	6 3 9 9 8 8	2 0 0 0	= = = = = = = = = = = = = = = = = = = =
CPCE2-CM1 CPCE2-CM1 CP-CE1 CE1-CE2 IEDERENTZ CM1 / CM2 DBERENTZEN	transportés orial Spécialisé des Ecoles Maternelles (= aide la company de la coles Maternelles (= aide la coles Maternelles	transportés 9 3 12 14 14 12 26	12 20 32 8 1 9	0 0 0 11 19	1 0 1 5 3 8 8	6 3 9 1 8 9	2 0 0 0	= = = = = = = = = = = = = = = = = = = =

LE REGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

PRINCIPE GENERAL

L'objectif est de fixer les règles de discipline des élèves aussi bien à l'intérieur du bus qu'aux points d'arrêts. L'observation de ce mode de **bonne conduite** permettra d'assurer la **quiétude** et la **sécurité** de tous.

PREAMBULE

L'utilisation du transport scolaire ne revêt aucun caractère obligatoire. Les parents souhaitant faire bénéficier leur(s) enfant(s) de ce service s'engagent à faire accepter les clauses du présent règlement.

ARTICLE 1 : DEVOIRS DE L'ELEVE

1.1 AUX POINTS D'ARRET

- L'élève devra être à l'heure de façon à ne pas retarder le départ du car.
- Il attendra le car dans le calme.
- Il se rangera et ne bousculera pas les autres à la montée et la descente du car.

Les parents demeurent responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à la montée dans le car.

1.2 PENDANT LES TRAJETS

Chaque élève devra:

- Etre poli envers le chauffeur et la personne responsable du transport.
- Accepter d'occuper le siège qui lui sera attribué par l'adulte responsable
- Rester assis à sa place pendant tout le trajet
- Mettre sa ceinture de sécurité lorsque le bus en est pourvu
- Se comporter de manière à ne pas gêner ou déranger le conducteur et les autres passagers

Ainsi, il est interdit de:

- * dire de gros mots, insulter,
- * crier, siffler, cracher ou lancer quoi que ce soit
- * posséder des objets dangereux : couteaux, briquets...
- * se bousculer ou se battre
- * endommager le car en jouant avec les accoudoirs, les cendriers, les rideaux...

ARTICLE 2: **DEVOIRS DES PARENTS**

LES PARENTS SONT TENUS DE :

- ne pas stationner avec leur véhicule personnel aux points d'arrêt du car,
- rappeler à leur(s) enfant(s) les règles de discipline,
- ne pas envoyer trop tôt leur(s) enfant(s) à l'arrêt du bus (5 minutes avant le départ suffisent).

REGLES DE FONCTIONNEMENT DU RAMASSAGE SCOLAIRE

Toute détérioration de matériel engagera la responsabilité financière des parents.

L'objet de la présente note est de préciser quelques règles afin que le service du transport scolaire puisse fonctionner dans les meilleures conditions.

1) Rotation longue pour certains enfants:

La capacité d'accueil du bus ne permet plus d'autoriser les enfants de l'élémentaire :

- d'emprunter le bus entre Oberentzen et Niederentzen et inversement,
- d'effectuer la boucle complète du circuit de ramassage pour n'être déposés dans leurs écoles respectives que lors du trajet retour.

Cette règle ne s'applique pas aux enfants des classes maternelles.

2) Cantine et périscolaire :

Les enfants scolarisés dans l'école de leur village ne pourront emprunter le transport scolaire que pour se rendre à la cantine et au périscolaire.

3) Dérogations

De nombreuses demandes sont régulièrement adressées à l'accompagnatrice du car pour des demandes de dérogation pour convenances personnelles. Dorénavant, un courrier devra être adressé au secrétariat du Syndicat Scolaire. Il convient de préciser qu'il sera difficile de donner une suite favorable aux demandes particulières qui concernent la plage horaire **entre midi et 14 h.**

4) Accès aux écoles :

En respectant la signalisation en place, les parents qui déposent les enfants devant les écoles ne gêneront pas les montées et les descentes du bus et n'encombreront pas les espaces d'accès dans les cours.

5) Absence d'un enseignant dans l'élémentaire :

En cas d'absence imprévue d'un enseignant exerçant dans l'élémentaire, les enfants concernés emprunteront éventuellement le transport scolaire pour rejoindre leur école d'affectation provisoire.

6) Récupération d'un enfant déjà installé dans le bus :

Un enfant déjà installé dans le bus y restera jusqu'à la destination initialement prévue. Il ne pourra être récupéré sur le trajet par ses parents qu'à titre exceptionnel.

7) Remise des enfants aux familles :

Les enfants des classes maternelles sont remis en mains propres aux parents ou personnes nommément désignées par ceux-ci.

Cette règle ne s'applique pas aux enfants des classes élémentaires.

8) Modification de planning des enfants scolarisés en maternelle :

Il est demandé aux parents de modifier le moins possible les habitudes liées au transport :

- changement de personnes habilitées à prendre en charge l'enfant de maternelle,
- modification des destinations des enfants,

En effet, tout changement dans les habitudes nécessite une gestion et une vigilance plus grandes de la part de l'accompagnatrice et la rend ainsi moins disponible dans sa mission prioritairement axée sur la sécurité des enfants confiés.

LES HORAIRES DU BUS

Matin Aller			Matin Retour			
Localités	Arrêts	Horaires	Localités	Arrêts	Horaires	
OBERENTZEN	Ecole	08h08	OBERHERGHEIM	Ecole	11h50	
NIEDERENTZEN	Ecole	08h10	BILTZHEIM	Ecole	11h54	
NIEDERENTZEN	Abri Bus	08h11	NIEDERENTZEN	Ecole	11h58	
BILTZHEIM	Ecole	08h14	OBERENTZEN	Ecole	11h59	
OBERHERGHEIM	Ecole	08h18	NIEDERENTZEN	Ecole	12h00	
BILTZHEIM	Ecole	08h22	BILTZHEIM	Ecole	12h04	
NIEDERENTZEN	Stop	08h26	OBERHERGHEIM	Stop	12h08	
OBERENTZEN	Ecole	08h27	OBERHERGHEIM	D. Incend.	12h10	

Après-midi Aller			Après-midi Retour			
Localités	Arrêts	Horaires	Localités	Arrêts	Horaires	
OBERENTZEN	Ecole	13h38	OBERHERGHEIM	Ecole	16h25	
NIEDERENTZEN	Ecole	13h40	BILTZHEIM	Ecole	16h29	
NIEDERENTZEN	Abri Bus	13h41	NIEDERENTZEN	Ecole	16h33	
BILTZHEIM	Ecole	13h44	OBERENTZEN	Ecole	16h34	
OBERHERGHEIM	Ecole	13h48	NIEDERENTZEN	Ecole	16h35	
BILTZHEIM	Ecole	13h52	BILTZHEIM	Ecole	16h39	
NIEDERENTZEN	Stop	13h56	OBERHERGHEIM	Stop	16h43	
OBERENTZEN	Ecole	13h57				

Le transport est assuré par l'autocariste KUNEGEL dont le siège se trouve :

Rue des jardins 68 000 COLMAR 03 89 24 65 65

L'encadrement dans le bus est confié à *Christine* **ZUMBIEHL** secondée par *Martine* **ANTONY**. L'accompagnatrice assure aussi les montée et descente du car scolaire.

Seuls les enfants des classes maternelles sont remis aux responsables légaux ou aux personnes nommément désignées.